



## Formation Jeudi 13 juin 2024 Pôle Activités Publiques



# Le régime juridique de l'acte administratif unilatéral



### Formateurs

**Professeur Charles FORTIER**, agrégé de droit public, professeur à l'université de Franche-Comté  
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



### Objectifs

À l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront :

- les différents types d'actes administratifs unilatéraux
- les règles attachées à l'édition d'un acte unilatéral : la compétence, la procédure, la forme
- les modalités d'exécution des actes administratifs unilatéraux
- les différentes possibilités de voir disparaître un acte administratif unilatéral.



### Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques.  
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive.

### Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation.  
Moyens techniques : salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board.  
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratique



### Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction  
Attestation de suivi  
Auto-évaluation

## Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)

Site Internet : [www.altajuris.com](http://www.altajuris.com)

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



## Public

Avocats spécialisés en droit public / susceptibles de former des recours devant le juge de l'excès de pouvoir.

## Prérequis

Grandes notions de droit administratif : autorité administrative, compétence, distinction règlement / mesure individuelle.



## Date, heures, lieu

Jeudi 13 juin 2024  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International  
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



## Tarif

Voir la convention de formation.



## Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL  
2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85  
Mail : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)



## Introduction (1 h. 30)

- Définition de l'acte administratif unilatéral
- Les catégories d'actes administratifs unilatéraux

## 1<sup>ère</sup> partie - L'élaboration de l'acte administratif unilatéral (2 h. 30)

### Chapitre 1 - La compétence de l'auteur de l'acte

- Section 1 - Le titulaire de la compétence (identification – régime des délégations)
- Section 2 - L'exercice encadré de la compétence (conditionnée / discrétionnaire)

### Chapitre 2 - La procédure d'élaboration de l'acte

- Section 1 - Le régime des consultations (avis simples / avis conformes, etc.)
- Section 2 - Les règles propres aux actes individuels (examen particulier des circonstances, contradictoire, etc.)

### Chapitre 3 - La forme de l'acte

- Section 1 - La présentation matérielle
- Section 2 - Les garanties accordées aux administrés (motivation, voies de recours)
- Section 3 - La possibilité de décisions implicites (régime)

## 2<sup>ème</sup> partie - L'exécution de l'acte administratif unilatéral (1 h. 30)

### Chapitre 1 - L'entrée en vigueur (modalités, non-rétroactivité, etc.)

### Chapitre 2 - La force exécutoire (privilège du préalable, conditions de l'exécution forcée)

## 3<sup>ème</sup> partie - La disparition de l'acte administratif unilatéral (1 h. 30)

### Chapitre 1 - L'abrogation (actes créateurs de droits / non créateurs de droits)

### Chapitre 2 - Le retrait (actes légaux / illégaux)

### Chapitre 3 - L'annulation (REP)